

## REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE RESTAURATION

### 1. LES PRINCIPES

Une tarification forfaitaire des frais d'hébergement est proposée aux élèves dans le cadre du service annexe d'hébergement.

- Pour les demi-pensionnaires, ce forfait est modulé afin de permettre le choix de 1 à 4 repas par semaine pris à des jours fixes.
- Pendant une période de 3 semaines suivant le jour de la rentrée scolaire officielle, un élève peut modifier le forfait choisi en raison d'un changement de l'emploi du temps de sa classe. Passé ce délai, aucun changement de forfait ne peut être pris en compte hors les cas de remise d'ordre ci-après énoncés.

**L'adhésion au service de restauration** en qualité de demi-pensionnaire est valable pour l'année scolaire. Néanmoins, un changement de régime est possible d'un trimestre à l'autre, à condition d'en informer le service d'intendance, par écrit 15 jours au préalable.

**Les élèves externes** pourront prendre occasionnellement leurs repas en achetant un ticket, auprès du service d'intendance durant la récréation du matin.

De même, les élèves demi-pensionnaires pourront prendre leurs repas en dehors de leur forfait, de manière ponctuelle, en procédant de manière identique.

**Les commensaux** peuvent prendre leurs repas au restaurant scolaire à condition d'avoir préalablement acheté des carnets de tickets.

**Les hôtes de passage** (stagiaires, parents...) pourront prendre leurs repas en achetant un ticket auprès du service d'intendance.

Les prix des forfaits et des tickets sont fixés par le conseil d'administration du collège.

### 2. LE PAIEMENT

**Le paiement doit intervenir dans les 15 jours** suivant l'envoi de la facture. Le responsable légal devra joindre au paiement (chèque, espèces ou paiement dématérialisé) les références situées en bas à gauche de la facture (Nom, Prénom, Classe, Numéro de l'élève, Montant)

En cas de difficultés financières du responsable légal :

- Le paiement peut être fait en deux ou trois versements qui seront transmis à l'Intendance en même temps. Ils seront encaissés de manière échelonnée. Pour en convenir, prendre rendez-vous avec l'intendant.
- Le responsable légal peut solliciter un rendez-vous auprès de l'assistante sociale de l'établissement afin de formuler une demande d'aide du fonds social des collèves.
- Le responsable légal peut déposer une demande de bourse auprès du secrétariat de l'Intendance durant la campagne de bourses.
- Dans les deux cas ci-dessus évoqués, le montant de la bourse sera systématiquement déduit du montant de la facture à condition que la bourse ait bien été attribuée officiellement à l'élève.
- Le responsable légal, bénéficiaire du RSA, reçoit une aide pour la restauration versée par le Conseil Départemental, sous réserve de fournir une attestation, de moins de deux mois, de la Caisse d'Allocations Familiales.

### 3. LES DEGRADATIONS

Toute dégradation constatée sera facturée aux responsables légaux des élèves auteurs des faits.

#### 4 LISTE DES ALIMENTS ALLERGENES A DECLARATION OBLIGATOIRE

Liste des aliments allergènes à déclaration obligatoire utilisée par le service de restauration du collège (cf. Décret n°2015-447 du 17 avril 2015).

- Céréales contenant du gluten (à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales.
- Crustacés et produits à base de crustacés.
- Œufs et produits à base d'œufs.
- Poissons et produits à base de poissons.
- Arachides et produits à base d'arachides.
- Soja et produits à base de soja.
- Lait et produits à base de lait (y compris le lactose).
- Fruits à coque, à savoir amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de Macadamia et noix du Queensland, et produits à base de ces fruits.
- Céleri et produits à base de céleri.
- Moutarde et produits à base de moutarde.
- Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.
- Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre exprimées en SO<sub>2</sub>.
- Lupin et produits à base de lupin.
- Mollusques et produits à base de mollusques.